

**Nombre de conseillers:**

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

**PROCES VERBAL  
Du mardi 08 mars 2016  
A 20h00**

L'an deux mille seize, le huit mars, à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la mairie de Châteauneuf-Les-Bains, sous la présidence Monsieur Daniel SAUVESTRE Maire, de la commune

**Étaient présents :** NOUZILLE Jean-Yves, PEYRARD-BONNARD Jacqueline, DUREL Karine, THIERRY Josiane, MIOCHE Michel, BAFFIER Guillaume, FOULQUIÉ Vincent.

**Étaient absents :** ROUGIER Gérard, ESPAGNOL Pierre, GOUAZÉ Nicolas,

**☞ COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion. Celui-ci est adopté à la majorité des membres présents et 1 abstention (FOULQUIE Vincent)

**☞ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE**

Monsieur Jean-Yves NOUZILLE présente le bilan financier et comptable du budget 2015. Monsieur le maire ne participe pas au vote. Le conseil municipal adopte le compte administratif.

Monsieur le maire demande l'approbation du conseil pour le compte de gestion. Le compte de gestion est voté à l'unanimité des membres présents.

**☞ BUDGET COMMUNAL 2016**

Le budget de fonctionnement a été voté en équilibre pour un montant total de 549 135.31 €, le budget d'investissement pour un montant de 1 336 370.88 €.

Hormis le remboursement de la dette auprès des banques (42 820.00 €) et de l'EPF-SMAF (2482.00 €), les opérations suivantes sont programmées :

- Restructuration des thermes tranche 1 (partie cure) : 91 870.68 €, les aides à percevoir 143 842.00 € du Département, 93 473.00€ de la Région et 69 307.00 € de l'Etat,
- Restructuration des thermes tranche 2 (création d'un espace bien-être et détente) : 972 013.31 €, des aides obtenues : Département 162 315.00 €, Région 162 315.00 €, DETR (Etat) 150 000.00 € subvention exceptionnelle 300 800.00 €
- Réfection des bornes du camping des Près Dimanche : 7 500.00 €
- Extension du réseau d'éclairage public à Lachaux et au Gôt : 2 350.00 €
- Changement du chauffe-eau au camping du Gôt : 10 644.00 €
- Programme pour la résidence du parc : 2 000.00 € étude électrique pour la séparation de la partie ERP et la partie logement, 5 000.00€ pour le passage en numérique,
- Achat et mis en place de glissières de sécurité au village de Grandval : 10 000.00 €,
- Réhabilitation du bureau des animations 18 000.00 € demande de subvention FIC pour 4 455.00 €,
- Achat de petits matériels 16 206.00 € (défibrillateur, ordinateur, borne incendie, table, barnum...) demande de subvention FIC pour le défibrillateur 520.00 €,
- Etude d'aménagement du Pic Alibert : 5 000.00 €,
- Création de panneaux pour les thermes de Châteauneuf : 16 000.00 €,
- Refonte du site internet de la commune : 3 100.00 €,
- Programme de voirie 2016 : 5 000.00 €
- Un emprunt a été contracté pour un montant de 100 000.00 €

Le conseil municipal vote le budget communal 2016 à l'unanimité des membres présents.

#### **ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET DU COMPTE DE GESTION :**

Monsieur Jean-Yves NOUZILLE présente le bilan financier et comptable du budget assainissement 2015. Monsieur le maire ne participe pas au vote. Le conseil municipal adopte le compte administratif.

Monsieur le maire demande l'approbation du conseil pour le compte de gestion. Le compte de gestion est voté à l'unanimité.

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT 2015**

Monsieur le maire présente le budget 2016 au conseil municipal.

**Section d'exploitation : 22 958.37€**

**Section d'investissement : 55 642.75 €**

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le budget assainissement 2016.

#### **SPL THERMES DE CHATEAUNEUF-LES-BAINS**

Vu l'article 24 de la convention relative à des prestations intégrées par affermage entre la commune et la SPL Thermes de Châteauneuf-les-Bains la commune doit fixer cette redevance au titre de 2016, par un avenant, en tenant compte des travaux d'amélioration effectués. Monsieur le Maire propose un montant de 35 004.00 € HT (14 000.00+18 724+2 280).

Monsieur le Maire propose aussi de modifier l'article 28.2 de cette convention par « Un compte prévisionnel est établi par le délégataire à la fin de chaque exercice pour l'exercice suivant. Il retrace notamment l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles. Il est soumis à l'approbation du délégant dans les 90 jours qui suit son établissement. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

- de fixer cette redevance à 35 004.00 € hors taxe pour l'année 2016,
- de modifier l'article 28.2 de la convention
- d'autoriser Monsieur Gérard ROUGIER à signer l'avenant 2 de la convention relative à des prestations intégrées par affermage entre la commune et la SPL Thermes de Châteauneuf pour le compte de la commune de Châteauneuf.

#### **Mise à disposition d'un studio à la résidence du parc à la SPL Thermes de Châteauneuf.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition un studio en classement deux étoiles à la résidence du parc sur une durée de 6 mois à la SPL Thermes de Châteauneuf-les-Bains. Monsieur le Maire propose de facturer ce studio de la manière suivante :

- le taux moyen d'occupation de la résidence (2015) : 30%
- la durée de location : 6 mois
- nombre de semaine moyenne par mois 4.5

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve la mise à disposition d'un studio deux étoiles à la résidence à la SPL Thermes de Châteauneuf,
- confirme la disponibilité de 11 studios deux étoiles, 6 studio 3 étoiles, le studio 4 personnes et le duplex
- applique la formule ci-dessus :  $220.00 \text{ €} \times 6 \text{ mois} \times 4.5 \times 30\% = 1\,782.00 \text{ €}$
- décide de fixer la location de ce studio à 1 782.00 € pour l'année 2016 hors champs de TVA
- Autorise Monsieur le Maire à émettre un titre au 752 pour 2016 à la SPL Thermes

## Thermes de Châteauneuf-Les-Bains : Tarifs 2016

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les prix des différentes prestations proposées aux thermes de Châteauneuf-les-Bains pour la saison 2016.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants :

### **CURE THERMALE**

- 18 jours pris en charge par la Sécurité Sociale

RH1: 510.51€

▣ RH2:408.34€

▣ RH3:476.41€

-

▣ 9 séances kiné : 105.72€

▣ 18 séances kiné : 211.60€

- La semaine thermale 6 jours non prise en charge par la Sécurité Sociale :

▣ Semaine de soins hydrothérapie (4 soins par jour) : 262.00 €

▣ Semaine de soins avec kinésithérapie individuelle (18 soins d'hydrothérapie et 6 massages) : 324.00 €

### **BIEN ETRE ET REMISE EN FORME**

- La beauté du visage :

• Soin visage thermal pour peau normales à mixtes : 49.00 €

• Soin visage : 24.00 €

- Les modelages :

Nombre de séances	1	5
Bain hydromassant (10 min)	13.00 €	62.00 €
Bain hydromassant aromatique aux sels ou herbes ou huiles essentielles (10 min)	15.00 €	72.00 €
Douche au jet (5 min)	12.00 €	57.00 €
Etuve locale (10 min) main	7.00 €	33.00 €
Etuve générale (10 min)	8.00 €	37.00 €
Application de deux cataplasmes d'argile à l'eau thermale (15 min)	22.00 €	-
Pack antidouleurs : bain hydromassant, piscine, cataplasme (15 min)	39.00 €	-
Massage sous l'eau par kinésithérapeute	15.00€	

- Les modelages

• Modelage relaxant du visage : 30.00€,

• Modelage du corps aux huiles essentielles : 36.00€

- Les gommages :

• Gommage corporel drainant : 27.00 €,

- Les enveloppements :

• Enveloppement de boue de la Mer Morte : 33.00 €

• Enveloppement de boue de la Mer Morte avec modelage du visage : 49.00 €

- Le soin des jambes :

- Enveloppement cryogénique et application d'une crème « jambes lourdes » 46.00 €

- La beauté des mains ou beauté des pieds :

- Beauté des mains-Gommage et modelage : 31.00 €
- Beauté des pieds- Gommage et modelage : 31.00 €

- Les épilations :

- Lèvres ou menton ou sourcils ou aisselles : 7.00 €
- Visage complet (sourcils compris) : 18.00 €
- Bande maillot : 11.00 €
- Demi-jambes : 16.00 €,
- Jambes complètes : 28.00 €

- Les Forfaits :

- Découverte (1/2 journée) : 35.00 €
- Détente (1/2 journée) : 79.00 €
- Escapade bienfaisante (2 demi-journées) : 132.00 €
- Halte bien-être (3 demi-journées) : 192.00 €
- Retour aux sources (6 demi-journées) : 406.00 €
- Forme et santé : 445.00 €

- L'espace SPA :

Durée 1h30 : 10.00 €

La ½ heure supplémentaire : 3.00 €

Open Système : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal « open système », un outil de gestion mis en place par la région concernant la réservation et la gestion des locations. Il peut être adapté à la résidence du parc et aux campings municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à cet outil et souhaite se renseigner auprès de la perception de Manzat si le paiement en ligne est possible.

Prochain Conseil Municipal : 04 avril à 18h00 à la mairie.